

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### ENTRE

**La Mutualité Française Provence Alpes Côte d'Azur – dite Mutualité Française Sud**  
Sise Immeuble le Condorcet – 18 rue Elie Pelas – 13016 MARSEILLE  
SIRET n° 523 445 690 00093  
Représentée par **Monsieur Jean Paul BENOIT** agissant en qualité de Président,

### ET

**Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Aubagne,**  
Sis Immeuble les Marronniers – avenue Antide Boyer – 13400 AUBAGNE  
Pour son Service Autonomie à Domicile « SAD »  
SIRET n° 261 300 412 00044  
Représenté par **Mme Julie GABRIEL** agissant en qualité de Vice-présidente du Conseil d'Administration.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### I – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions de partenariat entre **la Mutualité Française Sud et le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Aubagne pour les agents de prévention du Service Autonomie à Domicile**, dans le cadre de la mise en œuvre des actions suivantes :

- C'est une maison verte
- San'Thé dansant
- Mon logement pour demain
- Le grand Loto santé

### II – CONTENU ET MODALITES DE MISE EN PLACE DES ACTIONS

#### **II-1 C'est une maison verte**

L'atelier « C'est une maison verte » a pour objectif de mieux repérer les sources de pollution intérieure, d'apporter des connaissances et des solutions alternatives plus saines, simples et pratiques dans le quotidien des seniors.

Il est basé sur un diaporama ludique, les participants doivent repérer sur des photos des pièces d'une maison typique les différentes sources de pollutions quotidiennes et échanger avec l'intervenant sur les moyens simples à mettre en œuvre pour en limiter l'impact sur la santé.

Les thématiques abordées sont les suivantes :

- Impact de l'environnement sur la santé
- Les polluants intérieurs :
- Température & humidité

- Aération, ventilation et CO2
- Polluants biologiques/Polluants physiques/Polluants chimiques

Cet atelier est composé d'une séance unique d'une durée de 2h et est animé par un préventeur en forme et santé.

#### **II-2 San'Thé dansant**

L'atelier San'thé dansant invite les seniors à améliorer leur condition physique et la coordination par la pratique de la danse.

Il renforce également le lien social grâce au partage de gouters conviviaux.

Cet atelier dansant est composé de 6 séances de 2 heures, animé par un enseignant en activité physique adapté qualifié en danse.

#### **II-3 Mon logement pour demain**

Cet atelier est animé par un ergothérapeute lors d'échanges collectifs qui permettront d'anticiper au mieux l'adaptation du logement des seniors pour le futur

En utilisant des outils ludiques et dynamiques, ce moment convivial a pour but de faciliter le quotidien des seniors avec des conseils pratiques, d'aménager le logement en fonction de leurs besoins jour après jour.

L'accent est aussi mis sur la nécessité d'anticiper une éventuelle baisse d'autonomie dans le temps, pour cela des informations complémentaires sur les aides techniques, administratives, logistiques et financières sont données.

#### **II-4 Le grand Loto santé**

Cet atelier invite les seniors à découvrir divers sujets de santé de manière très ludique afin de renforcer leurs connaissances sur toutes les facettes du « bien vieillir ». Il s'appuie sur le principe du jeu de loto, où les numéros sont validés uniquement après avoir répondu correctement à une question de santé. Tous les sujets de santé ayant un impact sur l'autonomie du senior seront abordés : alimentation, activité physique, mémoire, vue, audition, accès aux droits, cancers et santé buccodentaire.

Les lots à gagner ont pour but d'initier chez les gagnants un changement de comportement en santé (trousse buccodentaire, panier de fruits bio, podomètre, bilan des habitudes alimentaires, cours individuel de sport adapté, ...).

### **III – ENGAGEMENT DES PARTIES :**

#### **Le Centre Communal d’Action Sociale d’Aubagne s’engage à :**

- permettre l'accès à une salle située à la Résidence les Taraïettes sise 21 boulevard Bernard Palissy – 13400 AUBAGNE à titre gracieux, pendant la durée de l'action
- mobiliser un groupe de séniors d'Aubagne pour participer aux actions
- ne pas demander aux participants un droit d'entrée ;

#### **La Mutualité Française Sud s’engage à :**

- coordonner la mise en place de l'action.
- financer avec le soutien de la conférence des financeurs pour la représentation organisée dans le cadre de cette convention.

#### IV - PROTECTION DES DONNEES A CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre de l'exécution de ce partenariat, le partenaire traite pour le compte de la Mutualité Française Sud des données à caractère personnel. À ce titre, le partenaire reconnaît agir en tant que sous-traitant au sens de la loi Informatique et libertés n° 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée et du Règlement européen 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel.

Tous les documents et données récoltés dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat sont tenus à l'obligation de confidentialité durant toute l'exécution de la présente convention et après son expiration. A ce titre, le partenaire s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des données personnelles récoltées. Le partenaire s'interdit formellement de mettre à disposition, transmettre ou céder, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie de ces données à des tiers non autorisés.

#### V –PRISE D’EFFET :

La présente convention prend effet au 01/01/2026.

#### VI –DUREE DE LA CONVENTION RENOUVELLEMENT :

Cette convention est conclue pour une mise en application à compter de sa date de prise d'effet et jusqu'au 31 décembre 2026. Cette convention sera reconduite par tacite reconduction pour une période d'un an dans la limite de 2 renouvellements sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties trois mois avant sa date anniversaire d'entrée en vigueur, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Elle prendra fin en tout état de cause au plus tard le 31/12/2028.

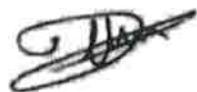
Fait à Marseille, le 30/10/2025

Le Président de la Mutualité Française  
Sud et par délégation

Monsieur Jean-Paul BENOIT

Par délégation

La Directrice  
Madame Karin DELRIEU



La Vice-Présidente du CCAS d'Aubagne

Madame Julie GABRIEL



Accusé de réception en préfecture  
013-261300412-20251030-260925\_22PJ-CC  
Reçu le 03/02/2026